



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## **CONVENTION DE PARTENARIAT AGGLO/ ACADEMIE DE LA GUYANE**

**ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

### **CONVENTION ENTRE :**

**L'Académie de la Guyane** située  
**Site de Troubiran - BP 6011**  
**97306 Cayenne Cedex**

Représenté par : Alain AYONG LE KAMA  
Agissant en qualité de : Recteur de l'académie de la Guyane

ET

**La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de la Guyane** située  
**4, Esplanade de la Cité d'Affaire - Quartier Balata – CS 36029**  
**97 357 Matoury Cedex**  
Téléphone : 05 94 28 28 28 / [www.cccl-guyane.fr](http://www.cccl-guyane.fr)

Représentée par : Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH  
Agissant en qualité de : Présidente

**Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/1B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;**  
**Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération du 1er janvier 2012 ;**  
**Vu les Orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (NOR : MENE1621031C, circulaire n° 2016-114 du 10-8-2016, MENESR - DGESCO B3-1) ;**  
**Vu le parcours citoyen de l'élève NOR (MENE1616142C, circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016, MENESR - DGESCO B3-4) ;**  
**Vu la Délibération N° 163/2018/CACL du 14/11/2018 du Conseil Communautaire.**

### **PREAMBULE :**

L'initiative proposée par la CACL se place dans un double enjeu d'éducation à la citoyenneté et de rendre les citoyens acteurs du projet de territoire et de son attractivité.

L'année scolaire 2018-2019 constituera un partenariat de continuité des actions réalisées en 2017 entre la CACL et l'Académie de Guyane faisant l'objet d'un conventionnement.

## **Les instructions de l'Education nationale**

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République dispose qu'« au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ». Parmi les enjeux on retient l'intérêt d'une démarche permettant aux élèves de développer des comportements de responsabilité individuelle, collective, morale et civique en faisant appel à la sensibilité, à la conscience et à l'engagement de chacun.

Ainsi, les orientations générales de l'Education nationale prévoient-elles un parcours citoyen de l'élève qui doit l'amener à travailler sur différents enjeux éducatifs on note notamment :

- La transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité,
- la prise de conscience progressive des enjeux de protection, sécurité et défense civiles en complément de l'approche de l'enseignement moral et civique (EMC)
- l'éducation au développement durable.

## **Il a été arrêté ce qui suit :**

### **La proposition de la Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL)**

L'intercommunalité du centre littoral, la CACL anciennement communauté de communes, est créée par un arrêté préfectoral en date du 09/06/1997. Elle comprend les 6 communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura. A l'âge de maturité, son périmètre de compétences en 2017 et en 2018 en application en particulier de la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) : eau potable, assainissement, environnement, transport, aménagement du territoire, développement économique, cohésion sociale et nouvellement, la promotion du tourisme, les zones d'activité économique puis la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Dans cette perspective, avec l'appui de l'académie de Guyane, il est proposé :

- ACTION 1 : organiser un jeu-concours en 2018-2019 sur la thématique transversale de l'attractivité du territoire pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré : « Ecris ton territoire » ou « Dessine ton territoire ».
- ACTION 2 : organiser un jeu-concours numérique en 2018-2019 sur la thématique de l'aménagement d'un espace de la CACL avec l'aide d'experts désignés par la CACL pour accompagner les élèves des EPLE.
- ACTION 3 : préparer un conseil communautaire des enfants sur le modèle du parlement des enfants organisé chaque année par l'Assemblée nationale.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

Par délibération en date du 22/06/2017, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'initier des actions citoyennes favorisant une démarche participative autour du projet de territoire et d'une réflexion sur la thématique de l'attractivité : « *territoire réel, territoire rêvé* ».

L'objectif est triple :

- la reconnaissance d'une institution majeure en donnant du sens à l'action publique de l'intercommunalité qui intervient en cohérence sur les territoires de ses six communes-membres et qui se place ainsi au cœur du quotidien des habitants ;
- la connaissance de l'institution dans son organisation et son fonctionnement démocratique ;
- la sensibilisation des acteurs sur les caractéristiques de leurs territoires et leur implication au projet de territoire de la CACL.

## **ARTICLE 2- DEFINITION DE L'OPERATION**

Le projet éducatif territorial vise à organiser un jeu-concours sur la thématique transversale de l'attractivité du territoire présent et à venir. Il fera l'objet d'une convention entre l'Académie de Guyane et la CACL.

Le jeu concours est ouvert à l'ensemble des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés qui sont situés sur les circonscriptions éducatives du territoire de la CACL.

### ***ACTION 1 - Jeu-concours pour les élèves de CM1 et de CM2 en 2018-2019 qui s'intitule :***

**« Territoire vécu, territoire rêvé ! Je suis bien là où je suis ! » « Dessine ton territoire', ou bien « Ecris ton territoire'.**

Sur la base d'un socle d'instruction civique autour de l'intercommunalité, la proposition est de mobiliser la perception et la créativité des élèves de CM1 et de CM2 pour représenter, soit par l'écrit, soit par le dessin, le territoire vécu, rêvé ou imaginé.

### **ACTION 2 - Pour le second degré, en 2018-2019 :**

**Un concours numérique de projets d'aménagement d'un espace urbain ou rural donné du territoire de l'agglomération.**

Il s'agit de mobiliser l'inventivité des élèves et leur vision du territoire. Les participants devront néanmoins se conformer à des pré-requis ou un cahier des charges.

Le montant du projet devra être inférieur ou égal à une enveloppe prédéterminée de l'ordre de 5 000 € à 10 000 €.

Ce jeu-concours est dématérialisé y compris son dossier pédagogique. Toutefois, à la demande des enseignants, des interventions pourront être organisées dans les classes ou lors de visite à la CACL avec les experts et les moyens techniques de la CACL. Les experts pourraient être mobilisés par exemple, pour une transmission sur le rôle et les missions institutionnelles de la CACL ou encore, le cas échéant, pour une sensibilisation à la technique de gestion d'un projet d'aménagement pour le 2<sup>nd</sup> degré.

De plus sont actés :

- Une visite des lieux/sites de la CACL.
- De pouvoir assister à une assemblée plénière de la CACL.
- La prise en charge du transport par la CACL, à raison de 2 bus par EPLE.

### **ACTION 3- Conseil « Communautaire » (communauté d'agglomération) de la CACL**

Les élèves du cycle 3 (CM2-6<sup>ème</sup>) viendront défendre leur projet à la CACL. Les IEN et les principaux de collège seront chargés du choix des classes.

Parmi les classes volontaires des différentes circonscriptions, il s'agit d'engager avec des élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup> un travail **d'élaboration d'une proposition de délibération sur le thème de l'attractivité du territoire de la CACL**. Des délégués juniors élus par classe participante auront pour rôle de présenter et de défendre la proposition de sa classe en commission puis en conseil communautaire des enfants. Ils choisissent l'une des propositions faites par leur camarade. La proposition peut faire l'objet d'une vraie délibération reprise par le conseil communautaire.

Dans l'organisation du jeu-concours avec le cycle 3, il est veillé à ce que chaque commune de l'agglomération soit représentée par au moins une classe. Les communes seront associées lors de la tenue des ateliers et de l'organisation des expositions physiques.

Un groupe de travail mixte (dénommé COPIL du projet) Rectorat / CACL est mis en place pour approfondir la présente action.

#### **ARTICLE 3 –RESSOURCES**

Un dossier pédagogique dématérialisé sera conçu par la CACL et mis en ligne à la disposition des enseignants du cycle 3 et des élèves du second degré. Il comportera des fiches simples et didactiques sur les thèmes suivants :

- Qu'est-ce qu'une intercommunalité ?
- Qu'est-ce qu'un Etablissement public de coopération intercommunal (EPCI) ?
- Qu'est-ce que la CACL ?
- Que fait la CACL ?
- Que va-t-elle faire ?
- Comment intervient-elle dans le quotidien des gens ?
- Qu'est-ce qu'un territoire ?
- Comment (avec quel outil) la CACL intervient-elle sur son territoire ?

Sur les notions relatives au territoire et à son attractivité, les travaux et les rendus relatifs à l'élaboration du plan paysage ou encore du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) pourront servir d'illustration.

#### **ARTICLE 4 –REGLEMENT**

Un règlement des jeux-concours sera élaboré par la CACL pour chacune des trois actions par les 2 parties.

#### **ARTICLE 5 : MOYENS TECHNIQUES et BUDGETAIRES**

La CACL mobilisera des moyens techniques et budgétaires pour assurer l'organisation et le bon déroulement de ce jeu-concours qui doit être attractif pour chaque établissement scolaire des circonscriptions éducatives des communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura. Il est attendu que chaque commune soit représentée.

La CACL mettra à disposition ses moyens de communication et ses outils informatiques pour l'organisation des jeux-concours numérique.

Les dépenses relatives aux prix qui récompenseront les élèves et les classes participantes seront engagées par la CACL.

## **ARTICLE 6 – PUBLIER-COMMUNIQUER**

Le rectorat de Guyane et la CACL conviennent d'effectuer en commun toute publication ou communication concernant la présente convention ou les actions menées dans son cadre.

## **ARTICLE 7 – DUREE et SUIVI de la CONVENTION**

La présente convention prend effet, de février 2018 à février 2021 pour une durée de trois ans. Un bilan sera fait par les 2 parties.

Un comité de pilotage réunissant des représentants du Rectorat de Guyane et des représentants de la CACL nommés pour chacune des parties (COPIL) est mis en place pour assurer le suivi et la gestion du partenariat. Ce comité de pilotage, co-présidé par le Recteur d'académie ou son représentant et la présidente de la CACL ou son représentant, se réunit au moins une fois par an. Il a pour fonction de proposer et de valider le programme annuel ou pluriannuel des actions, d'orienter les travaux et d'évaluer les résultats.

Toutes modifications des termes de la présente convention devront faire l'objet d'un avenant, notamment celles qui auraient pour objet ou pour effet d'augmenter la participation financière de l'une ou l'autre des parties dans le cadre du présent contrat.

Chacune des parties dispose en outre de la faculté de mettre un terme aux présentes, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois mois avant l'échéance du terme.

Fait à Cayenne le... 2018

(en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties)

**LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE  
LITTORAL**

**LE RECTEUR D'ACADEMIE**

Marie-Laure PHINERA-HORTH

Alain AYONG LE KAMA

# ANNEXE TECHNIQUE N°1

## CONVENTION N°

### A - Contexte

---

Dans le cadre de l'anniversaire des « 20 ans de l'Agglo », le rectorat et la CACL avaient souhaité impliquer les écoles, collèges et lycées sur les enjeux de son territoire (composé de 5 communes : Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande et Roura).

### B - Description de l'opération

---

LE PROJET SE DECLINE EN 3 ACTIONS :

1. 2017-2018 : « TERRITOIRE VECU, TERRITOIRE REVE », POUR LE 1<sup>ER</sup> DEGRE.
2. 2018-2019 : CONCEPTION NUMERIQUE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE URBAIN OU RURAL DE L'AGGLO, POUR LE 2DN DEGRE.
3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES POUR LES ELEVES DU CYCLE 3, DE CM2 ET DE 6EME.

### C – Modalités d'évaluation

---

Les indicateurs retenus pour évaluer l'efficacité de l'opération :

- nombre de participants pour chacune des actions
- nombre de visites demandées par les établissements
- nombre d'experts intervenants
- outils et techniques de communication utilisés
- baisse des situations de violence, baisse des évènements liés aux comportements inappropriés sur l'ensemble de l'Agglo

### C – Communication sur le partenariat

---

L'opération fait l'objet d'un partenariat financier avec la CACL. Les documents types (affiches, fiches d'inscription, powerpoint de formation, bilans, mail de présentation du programme, communiqués de presse, etc.) réalisés et diffusés dans le cadre de la présente convention devront signaler explicitement le logo de la CACL et du rectorat.

**ANNEXE FINANCIERE N° 2 (A remplir par la CACL)**  
CONVENTION N°

**1 - COUT TOTAL DE L'OPERATION**

Postes de dépenses	Montant prévisionnel total (€)	Montant des dépenses éligibles (€)
<b>I. Charges directes et indirectes affectées à l'action</b>		
<b>60 – Achat</b>	<b>XXXX</b>	
Prestations de services		xxxxx
Achats de matière et fournitures		
Autres fournitures		
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>XXXX</b>	
Locations		
Entretien et réparation		
Assurance		
Documentation		
Services bancaires, autres		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>XXX</b>	
Rémunérations/honoraires		
Publicité, publication		
Déplacements, missions		
<b>63- Impôts et taxes</b>	<b>XXXX</b>	
Impôts et taxes sur rémunération		
Autres impôts et taxes		
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>XXXX</b>	
Rémunération des personnels,		
Charges sociales		
Autres charges de personnels		
<b>TOTAL</b>	<b>XXX,00</b>	<b>XXX,00</b>

**4- PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

---

<b>Financiers</b>	<b>Montants financés</b>
CACL	
ACADEMIE DE GUYANE	
<b>TOTAL</b>	<b>XXXX</b>